

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 4 septembre à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le quatre du mois de SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Pressoir.

Secrétaire de la séance : Monsieur Bernard GONNET

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER.

Excusés : Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Hervé CARREAU), M. Gaël FROMENTÉ, Mme Florence BARCELLA, (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Séverine FALCOTET (pouvoir à Fabienne GAUTREAU), M. Guillaume BOUCHACOURT (pouvoir à Franck BARRET), M. Bernard PETIT (pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO), Mme Stéphanie THOMAS

Le quorum est atteint.

Suite à la réunion des commissions réunies du 24 juillet, le Maire accueille comme prévu la société Novalys qui vient présenter son projet aux Grandes Terres aux conseillers.

Il s'agit d'un projet d'aménagement sur un ensemble foncier de 9 997m² comprenant 9 maisons individuelles groupées en accession sociale et 4 bâtiments x 10 logements conventionnés. Un cheminement doux est prévu pour rejoindre la zone verte.

Ce projet de cheminement séduit. Se pose toutefois la façon de traiter le bassin de rétention à cet endroit. A affiner.

L'intégration du projet a été réfléchi de manière à ce qui n'y ait aucun vis-à-vis avec les maisons existantes et la plantation de nombreux arbres pour respecter la tranquillité de chacun.

Le Maire suggère de porter une attention particulière à la façon de réaliser les toitures des bâtiments pour améliorer encore leur intégration dans le paysage.

Franck BARRET demande si le projet peut prévoir un accès futur à la parcelle non bâtie qui se situe à l'Est de cet ensemble foncier, si elle venait à être construite par la suite, dans le but de limiter les sorties sur la route de Loyse et sécuriser la rue.

Au niveau du stationnement, Novalys va au-delà de la réglementation afin de prévoir un maximum de parkings.

Pour conclure, le Maire informe que les terrains seraient vendus lors du prochain Conseil et qu'une réunion publique sera organisée courant octobre

A l'issue de cette présentation, le Maire accueille 3 nouvelles recrues dans la collectivité et leur demande de se présenter aux conseillers municipaux.

Il s'agit de Stéphane LAGOUTTE, Directeur des Services Techniques, Laetitia PONELLE, future Directrice du centre social « Bulle de Vie » et Stéphane ALLARDET, agent technique au service « bâtiments ».

Le Maire leur souhaite la bienvenue et un beau succès au poste qu'ils occuperont.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Bernard GONNET comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2023

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2023.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission santé, social et solidarités du 11 juillet
- ✓ CCAS du 12 juillet
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie le 18 juillet
- ✓ Commissions réunies le 24 juillet

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Rapporteur : Séverine GUILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5, L441-2-8 et R441-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine, et notamment son article 8,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement du 16 janvier 2023,

Vu l'avis du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du 20 juin 2023,

Vu la délibération 2023-130 du 29 juin 2023, approuvant la Convention Intercommunale d'Attribution,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) telle que figurant en annexe et valant document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logement sociaux,

AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents afférents.

5. Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'évolution de la commune et l'adaptation des moyens humains nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE de :
 - Supprimer
 - un poste d'ingénieur territorial à temps plein ;
 - un poste d'animateur principal de 2^e classe à temps plein à partir du 30 septembre ;
 - un poste d'agent de maîtrise à temps plein ;
 - un poste d'agent de maîtrise à 30/35^e à partir du 1^{er} octobre.
 - Créer
 - un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps plein ;
 - un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps plein à partir du 15 septembre ;
 - un poste d'adjoint technique à temps plein ;
 - un poste d'agent de maîtrise à 33/35^e à partir du 1^{er} octobre.

- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

6. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°15-2023 : acquisition de la concession D38 au cimetière

N°16-2023 : demande de subvention FAFA travaux « main courante » terrain d'honneur

N°17-2023 : demande de subvention FAFA travaux « drainage » terrain d'honneur

N°18-2023 : demande de subvention FAFA travaux « éclairage » terrain d'honneur

7. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Terrain de Foot : les travaux sont terminés hormis l'éclairage. Le terrain est homologué, l'éclairage le sera mercredi soir. La terrain annexe est déclassé en T7 du fait de la nouvelle réglementation pour jouer en ligue depuis cette année puisqu'il manque des vestiaires. En effet, les joueurs n'ont plus le droit de traverser une route entre terrain et vestiaires. Seuls les jeunes et l'équipe 3 pourront jouer sur ce terrain.
- Invitation pour l'inauguration du terrain de foot le 07 septembre à 19h.
- Dégradations au Secteur ados et à la salle intergénérationnelle la nuit du 08 au 09 juillet. Une plainte a été déposée par le Maire. Il y en a pour 2400€ de réparation. L'assurance prend en charge 1900€ et le delta sera pris en charge par le tiers identifié. Cela prendra un peu de temps et c'est entre les mains de la Gendarmerie et la procédure n'est pas clôturée encore.
- Remerciements reçus par la Gendarmerie à propos d'un vol de vélo devant le terrain couvert du tennis. Vol élucidé grâce à l'aide des services municipaux.
- Point de situation sur la Maison de Pays : la mairie est toujours en discussion avec l'Usine. L'avancement du dossier est jugé satisfaisant. Aujourd'hui, nous avons un commerce sans que la commission de sécurité soit passée à l'ouverture de « Saveurs du Terroir ». Les personnes de l'Usine, avant de s'engager, veulent être sûrs de pouvoir ouvrir un restaurant comme déjà évoqué car il y a un changement de destination du bâtiment. Pour cela, nous devons faire passer la commission de sécurité. Nous avons fait une réunion avec François COLLOVRAY et Rémi LORAIN (remerciements du Maire pour leur présence) et le dossier d'accessibilité est assez

complicé à monter. Un bureau de contrôle, Alpes Contrôle, a donc été sollicité pour assister la commune. Le Maire rappelle que l'enjeu financier pour la commune est important car il est question de 20 000€ de recettes annuelles.

- Radar pédagogique de MBA. Il sera mis à disposition fin septembre et implanté route du Bois de Loyse.
- Don du Cirque « Triomphe » de 50€ à la commune
- Mois de juillet : dysfonctionnement du feu tricolore à Pontanevaux, à savoir qu'il ne passait plus au vert en venant du chemin En Berban. Sa réparation a coûté 1 000€.
- Occupation des salles : une réunion sera organisée prochainement par la mairie avec les associations qui donnent leur disponibilité de salles à des privés. Seront concernés le Tennis, Basket, Foot, Boules et Paradis de la Danse.
- Mail de Madame Charrier concernant la présence intempestive de moustiques. Le fauchage raisonné n'en est pas responsable, la présence de la Mauvaise à proximité des domiciles, davantage certainement. Il est demandé aux habitants de prendre leurs précautions pour limiter la prolifération. Se pose la question en séance si des produits existent pour traiter des zones infestées de moustiques. Carlos ESTEVES rappelle qu'il a participé à des réunions sur le sujet et que les précautions sont à prendre avant tout chez les particuliers pour limiter les eaux stagnantes. Le Maire rappelle également l'exemple des Nuguets avec de l'eau stagnante que la commune a canalisée et depuis, il n'y a plus de problème.
- La mairie a offert des fleurs pour le décès de Bruno Reydet. C'est l'occasion pour le Maire de le saluer une dernière fois, lui qui a œuvré près de 40 ans au service de la commune et des chapellois. Il avait été recruté le 1^{er} juillet 1978 pour terminer sa carrière le 30 novembre 2017. Un grand merci pour son engagement. La famille a adressé ses remerciements. Brigitte GUILLAUME était aux obsèques et regrette que la mairie n'ait pas dit un mot sur son engagement au cours de la cérémonie. Le Maire répond qu'il s'est excusé auprès de la famille de son absence car il était pris par ailleurs mais que la Municipalité était représentée.
- Le Maire annonce la date de déménagement de la mairie prévu le 18 septembre, avec fermeture au public du 18 au 22. Mais l'accueil téléphonique est maintenu ainsi que l'urbanisme.
- Le remplacement de l'éclairage tennis a été fait cet été avec un passage en Led pour la consommation d'énergie.
- Un logement T3 a été libéré en août par Madame PEDRON. Il est repris par Monsieur et Madame GUZEL.
- Titularisation de Sylvie LARDET, animatrice, qui remplaçait Séverine MAUCOTEL jusqu'à maintenant. Cette dernière a été placée en retraite pour invalidité et son poste est dorénavant vacant.
- Prêt de la salle des sports au club de basket de Cluny pour 3 vendredis suite aux orages subis dans leur commune en août.
- Conflit de voisinage à propos d'un permis de construire. Les protagonistes ont été reçus en mairie. C'est le rôle de la commune que de les écouter et les conseiller.
- Les travaux du rond-point de la Ferté se dérouleront du 25 septembre au 20 octobre. Réunion de préparation avec le Département ce vendredi
- Formation « gestes et postures » pour une vingtaine d'agents municipaux organisée avec notre Centre de formation. Les sessions se dérouleront les 30 octobre et 3 janvier prochain.

- Pascal LEGER : absence prolongée jusqu'au 15 septembre. Martine GATILLE le remplace
- Madame AVEZ : remerciements à propos de l'aire de camping-cars aménagée par la commune à la Maison de Pays
- FCTVA 2022 perçu en 2023 : la commune a reçu la notification de la part de l'Etat à hauteur de 88 894,49€. 94 000€ sont prévus au budget.

8. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX évoque la canicule. Durant les épisodes de l'été, Bulle de Vie a pris contact avec les personnes vulnérables. Un fichier plus précis est en préparation afin de ne cibler que les personnes dites vulnérables, et non pas tous les aînés. Elle souhaite la bienvenue à Laetitia PONELLE à son poste de Direction de Bulle de Vie et une pleine réussite.

DIDIER PIN dit que le foodtruck de nourriture asiatique a décidé de ne plus venir les vendredis soir à La Chapelle. Il informe les conseillers de la réunion de la commission économie pour la traditionnelle réception des entreprises en mairie le jeudi 5 octobre à 19h. Seront invitées pour l'occasion les entreprises Centrale Direct, SEDEL, Sonef, Inovagri et la Cave des Rouvres

STEPHANIE ARQUÉ présente les nouveaux cadeaux aux mariés qui ont été choisis en commission. Le coût est de 37€ TTC pour le coffret de coupes de champagne sérigraphié. Elle fait un retour sur le forum des associations qui s'est déroulé le 2 septembre, avec la présence d'une vingtaine d'associations, toutes satisfaites. La présence de Sophie Clément, Vice-Présidente du Conseil Départemental 71 était à remarquer et une remise de récompenses aux différentes associations s'est tenue pour leur distinction au cours de l'année sportive.

Elle donne ensuite les derniers chiffres de l'appli « La Chapelle en Poche » (2023 téléchargements avec une fréquentation de 101 009 visites depuis sa création), et la page Facebook, créée depuis septembre 2022 (1103 personnes la suivent, la majorité ayant entre de la tranche d'âge 35-44 ans. « Couverture des publications », soit le nombre de personnes qui ont vu l'une de nos publications au moins une fois sur leur Facebook, que ce soit dans des partages ou sur le fil d'actualité : 24 059 personnes ; « Interaction avec la publication », soit le nombre de réactions, commentaires, partages et clics sur vos publications : 2 832 personnes ; En moyenne : 43 nouveaux abonnés par mois)

La commission « marché de Noël » se réunit demain ; l'assemblée générale du Foot et de la Musique ce samedi, le Sou des écoles le 29 septembre.

PHILIPPE LOURENCO évoque la dangerosité de la route de Romanèche, avec des riverains qui prennent le chemin piéton mais qui en partie n'est pas nettoyé/entretenu.

Les piétons doivent donc s'en écarter et c'est dangereux car les automobilistes conduisent vite. Un courrier au Département sera envoyé pour organiser une réunion.

GILLES SAUNIER demande quelle est l'origine des 2 grosses coupures d'électricité sur la commune récemment. Il s'agit de la tempête. Un transformateur a grillé chemin des Truges. Le Maire précise que la foudre est tombée dessus.

CARLOS ESTEVES informe les conseillers d'une réunion le 25 août pour officialiser le lancement opérationnel du circuit de randonnée de La Chapelle de Guinchay, qui va servir de phase test pour les autres circuits de MBA.

Une réunion aura lieu également à Chânes demain sur le sujet avec toutes les communes de MBA pour les informer de ce lancement opérationnel.

Autour de ce circuit, des points d'intérêts ont été identifiés et jalonnent le parcours (Maison de Pays, aire de Jeux, zone Verte, château des Broyers, château Bonnet, glacier de la Fayarde, Croix Nerva, un point de vue, château de Chénas, monument des Journets, l'église, château de Belleverne, de nouveau une aire de jeux, un autre point de vue, château Les Jean-Loron).

Sont présentés aux conseillers une boucle de 12km et une autre de 8km. L'inauguration aura lieu début octobre. Les premiers panneaux sont mis en place. Enfin, Le Maire se satisfait que ce chemin ait pu aboutir et fasse partie du schéma directeur de MBA. Carlos ESTEVES précise que ce sont 380km de circuits qui seront présentés par MBA et les boucles sont reliées entre elles. Il y a eu un gros travail fait par le bureau d'étude.

MARTINECHAMPALE demande si la commune dispose d'un plan de prévention des risques, document demandé par les assurances aux particuliers lors de déclarations de sinistres liés à la sécheresse. Les services vérifient mais il a dû être modifié récemment. Ensuite, elle demande quelle est la nature des travaux vers B1. Le Maire répond qu'il s'agit de l'enfouissement d'un câble réalisé par le prestataire du SYDESL. Enfin, elle signale la présence de rats dégoût. La mairie a mis des pièges aux endroits concernés.

ALAIN JOSEPH fait le point sur les travaux du Crédit Agricole. Divers travaux sont à prendre en charge par la mairie contrairement à ce qui a été dit au Conseil de juillet. En effet, la commune n'est pas d'accord pour prendre en charge à hauteur de 80K€. Mais à voir pour un ravalement à hauteur de 7 000€ et le remplacement de 5 fenêtres (évalué à 10 000 € TTC). Brigitte GUILLAUME demande s'ils refont l'escalier. CE n'est plus prévu, apparemment. Le Crédit Agricole s'engage à rester 10 à 15 ans si la commune participe et demande une réponse de la mairie début septembre après le Conseil Municipal. Gilles SAUNIER que leur engagement ne soit pas que verbal. Il informe également de la réception des travaux de la salle d'agrès dont l'isolation a été refaite cet été par l'extérieur. Concernant l'aménagement de la Maison de Pays, il a reçu tous les fonds de plan pour travailler sur le dossier accessibilité du lieu. Enfin, il a participé à l'assemblée générale de la chasse qui dispose d'un bilan financier positif et compte 35 chasseurs. Dany Passot a cédé sa place de trésorier à Gilles Condemine ; L'ouverture de la chasse est prévue le 1^{er} octobre.

SANDRINE JAILLOUX fait un point sur la rentrée scolaire avec 404 élèves répartis dans 11 classes élémentaires et 6 classes maternelles. La fermeture de classe est à attendre car l'inspecteur est venu compter les élèves. La réponse de l'inspecteur sera adressée à la commune demain en fin de matinée. Le collège compte 542 élèves répartis sur 21 classes. Les animations de Septembre en Or se dérouleront le samedi 9 septembre et elle remercie le Foot pour la tenue de la buvette. Elle espère une bonne mobilisation de la part des élus. Un parcours du combattant est organisé, avec vente de crêpes et la présence de l'association Pour Emma. Il y aura des goodies pour l'association Marie Dream en plus. Un point sur des impayés d'un total de 6 000€ a été fait avec le Maire. La commune a été obligée de refuser 3 familles à l'inscription en Septembre à cause de ça. Enfin, elle souhaite la bienvenue aux 3 nouvelles recrues et plus particulièrement à Laetitia pour l'enfance et familles pour un plus grand rayonnement du Centre Social

FRANCK informe les conseillers de l'installation de la Chasse au Bessey suite à un entretien avec Michel TRICARD, le Président. Ils vont positionner un mobil home. Pour les fluides, suggestion de la pose d'un panneau solaire de leur part pour être autonome. Aménagement de ce lieu de convivialité à prévoir par la suite. La commission voirie se réunira le mardi 12 septembre à 18h30, salle des associations

- Enfin, le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à une réunion avec Pétavit pour le compte du Syndicat des Eaux Route du Bois de Loyse. Les travaux concernent le branchement des particuliers en limite de propriété pour l'eau potable.

Séance levée à 22h15

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
52/2023	Désignation du secrétaire de séance
53/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2023
54/2023	Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
55/2023	Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Pouvoir à Franck BARRET
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	Pouvoir à Fabienne GAUTREAU
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Excusé
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	

GIL Isabelle	Conseillère municipale	
<u>GONNET Bernard</u>	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Hervé CARREAU
PETIT Bernard	Conseiller municipal	Pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée,